

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR17.01PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la mise en oeuvre
d'un programme d'actions d'efficience énergétique pour les années 2017 et 2018**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 14 mars 2017 à la salle de conférences du service des Energies.

Elle était composée de Mme Marceline MILLIoud, MM. Jean-François CAND, Pierre CHERBUIN, Christian GIROUD, Brian OOSTERHOFF, Ruben RAMCHURN et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET, de M. Philippe GENDRET, chef de service, Mme Annamaria MOSETTO, Ingénieure, cheffe de projet planification et efficience énergétique.

Nous les remercions pour leurs explications et pour les réponses données à nos questions.

Préambule

Ce projet s'inscrit dans une politique énergétique en cours depuis plus de dix ans à Yverdon-les-Bains ; la Stratégie 2050 définie au niveau fédéral conforte la démarche mise en œuvre par notre service communal des Energies.

Il y a lieu de préciser que le présent préavis traite exclusivement du volet relatif à l'efficience de l'utilisation de l'énergie **électrique**.

Le compte 8045 est d'ores et déjà dûment inscrit au plan des investissements, raison pour laquelle la Commission consultative aux énergies n'a pas été sollicitée.

Calcul de rendement de l'investissement

Lors de la présentation détaillée du sujet, les commissaires ont soulevé la question de savoir s'il est bien raisonnable d'investir Fr. 500'000.- pour permettre l'économie des 1,4 GWh/an indiqués dans le graphique de la page 3 du préavis. Un rapide calcul démontre que c'est en effet avantageux, même en termes économiques :

Si on part du principe que ces économies seront effectives durant toute la durée de vie de l'élément dans lequel on aura investi, soit 15 ans en moyenne, on arrive à ce résultat :

$1,4\text{GWh/an} * 15\text{ans} = 21 \text{ GWh}$, pour un investissement de Fr. 500'000.-, soit 2,4ct/kWh.

2,4ct est donc le coût de chaque kWh qu'il ne sera pas nécessaire d'acheter. Le rendement est excellent car un kWh acheté par le service des Energies sur le marché de gros, coûte au moins le double.

Aspects « marketing »

Par rapport aux lampes LED, il s'avère, selon certains commissaires, que celles-ci font encore un peu peur. Ces lampes sont classées en plusieurs groupes de risque par l'OFSP et la Commission insiste sur la nécessité d'accompagner les actions LED d'une information claire à ce sujet. La délégation municipale prend note en précisant qu'il est prévu que le subventionnement soit réservé aux ampoules les plus évoluées, en l'occurrence celles dont la lumière est la plus chaude (donc la moins bleue). Cette question est prise très au sérieux, également pour ce qui concerne l'éclairage public. Un effort d'information sera fait dans le cadre du programme de subventionnement.

La visibilité de la consommation individuelle des ménages devrait être améliorée. Le sujet des compteurs intelligents (smartmetering) revient régulièrement sur la table mais les coûts sont très élevés, on parle d'un ordre de grandeur de 9 Mio de francs pour le remplacement de tous les compteurs du réseau (eau/gaz/électricité). Des projets dans ce sens sont en cours d'étude mais ne se réaliseront probablement pas avant 2025.

Une longue discussion a tourné autour du risque financier que nous prenions à subventionner les personnes qui auraient de toute manière acheté les appareils plus économiques, même sans subvention. Alors qu'inversement, les familles avec moins de moyens ne changeront peut-être pas leurs appareils énergivores d'ancienne génération, même avec les propositions prévues de subventionnement.

Une idée a germé à l'occasion de cette discussion : en collaboration avec les commerçants locaux, la Ville devrait pouvoir offrir aux ménages qui le souhaitent, l'échange d'un appareil électroménager d'ancienne génération contre un appareil neuf, sans paiement initial par l'acquéreur. Le prix d'achat de cet appareil serait alors amorti sur quelques années via la facture d'électricité. Grâce à la baisse de la consommation en kWh, la facture mensuelle demeurerait plus ou moins identique.

Dans le même esprit, on pourrait également offrir à des investisseurs privés, l'opportunité de procéder à certains travaux qui, sur la durée leur permettraient d'obtenir un rendement positif sur l'investissement (p. ex. réfection du toit d'un bâtiment communal avec production solaire au bénéfice de l'investisseur).

Précisions complémentaires

L'énergie grise n'est pas comptée dans les calculs d'efficience.

Les subventions de la Confédération viendront s'ajouter à ce que nous faisons au niveau local.

La Marive, certaines écoles et d'autres bâtiments communaux, représentent de véritables gouffres énergétiques, leur potentiel d'économies d'énergie est substantiel. Le présent préavis ne suffit de loin pas pour s'attaquer à ce problème. Une motion de notre Conseil ou un préavis municipal dédié seraient nécessaires pour proposer des travaux dans ce sens.

De nombreux partenariats sont conclus, notamment avec Viteos, la HEIG-VD, l'EPFL, et différents spécialistes locaux. Les SIG (Services Industriels de Genève) ayant quelques années d'avance dans les démarches, servent souvent de modèle dans les différents aspects mentionnés.

Rappelons-nous, pour finir, de ne jamais oublier d'inclure dans l'éducation des enfants, à l'école comme à la maison, toutes les réflexions et conclusions relatives à l'utilisation efficiente des énergies.

Conclusions

Nous considérons être en présence d'un excellent projet qui démontre bien qu'investir dans les économies et dans l'efficience énergétique, est non seulement bon pour l'environnement mais également rentable en termes financiers.

Vœu : Des mesures devront être prises pour éviter que les appareils achetés grâce aux subventions ne viennent s'ajouter aux équipements déjà existants, mais remplacent effectivement des appareils d'ancienne génération.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs, chers collègues, d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés dans le préavis municipal.



Bart Wind, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 15 avril 2017